

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAU - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 003-189/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association du Parc d'Activité de Gémenos APAGE
DPEATSV 21/19253/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisie des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE-PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence «AMP2R» rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique. En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension des fonciers économiques, la collectivité a entrepris une politique de soutien aux associations de zones d'activités visant à accompagner ces acteurs indispensables à l'animation de l'écosystème économique du territoire de Marseille Provence et ainsi contribuer au développement des entreprises locales.

De plus, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, à notamment à travers la mise en œuvre de son Agenda de la mobilité et de son plan de déplacements urbains PDU. Autorité organisatrice de la Mobilité, la Métropole agit et coordonne les actions de ses partenaires, au premier rang desquels figurent les acteurs économiques et les associations de zones d'activités.

Par ailleurs, la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interrogent de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Pour ce projet, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient prises en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes. Ainsi, à l'issue de l'opération, une communication d'une analyse genrée du projet devra être transmise à votre correspondant du Territoire Marseille-Provence et de la Métropole.

Le Parc d'Activités de Gémenos de la Plaine de Jouques à Gémenos a été créé en 1989, simultanément à ceux d'Aubagne et de la Ciotat, à l'initiative du Ministère de l'Industrie dans un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer). Le parc d'activités de Gémenos s'étendant sur 80 hectares compte aujourd'hui 275 entreprises qui accueillent plus de 4000 emplois.

L'Association du Parc d'Activités de Gémenos « APAGE », régie par la loi de 1865, existe depuis la création du parc d'activités. Les 112 propriétaires sont tous adhérents. L'association recense également des cotisants volontaires, représentés par les locataires et les entreprises de la commune de Gémenos se situant en dehors de son périmètre. Au total, l'association regroupe, en 2020, 151 adhérents (dont 39 cotisants volontaires), chiffre en constante hausse.

A travers un programme varié d'animation et de communication, l'association œuvre à faciliter le développement des entreprises adhérentes sur les thèmes suivants :

- Dimension économique et sociale :

Les 7 associations de zones d'activité du bassin Est (Apage, Roca Fortis, Athelia Entreprendre, LEHV, Pôle Alpha, Les Paluds, Napollon) sont associées dans un consortium T2R Territoire Réseau Rencontre

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

pour mutualiser l'organisation de deux évènements communs. Il s'agit d'une part d'une journée d'échanges entre les entreprises « Business Buzz » dont la dernière édition a eu lieu le 28/11/2019 au Château de la Roque Forcade sur laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence avait souhaité être visible (un budget de 3600 euros avait été alloué). D'autre part, une journée à destination des demandeurs d'emploi « Job Boost » est organisée mutuellement. L'édition 2020 a eu lieu en format numérique à distance et a rassemblé 350 participants.

- Dimension environnementale :

La gestion collective des déchets avec tri sélectif qui existe depuis une vingtaine d'année sur le parc d'activités (collecte des archives, des palettes, des DEEE...) s'est élargie à la collecte des ordures ménagères des entreprises suite à l'arrêt de la collecte des déchets par la collectivité publique planifiée au 13/01/2020.

En tant que membre fondateur et administrateur de l'association adhoc Mobilité créée par l'ASL des Paluds, l'ALS Auchan et l'Apage, l'association du parc d'activité de Gémenos consacre 9500 euros HT de son budget 2021 dans des actions de mises en œuvre de leur PDIE : Plan de déplacement Inter-Entreprises. Egalement, l'association Mobilité a été lauréate de l'AAP Appel à projet Solu-mob lancé en 2018 par la Métropole Aix-Marseille-Provence pour développer l'application « Mobil'act » sur les exercices 2019 et 2020 (50% de leurs actions pluriannuelles soutenues soit un montant total de 97 500 euros).

En ce qui concerne la sécurité, a été mise en place une commission de travail avec l'ASL des Paluds depuis 2017 sur le PPRI : Plan de Prévention des Risques d'Inondation (investissement dans l'expertise d'un bureau d'études, réunions d'information organisées...)

Enfin, l'Apage se charge de l'actualisation de la signalétique des 4 panneaux RIS du parc d'activité.

Le Budget prévisionnel global de l'association est de 155 000 euros pour l'année 2021, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (146 000 euros). Le montant des subventions publiques sollicitées s'élève à 48 000 euros, soit un tiers du budget total. L'association s'autofinance à hauteur de 40% du budget complété par la valorisation du bénévolat des chefs d'entreprises adhérents et de leurs salariés. L'association sollicite le Conseil de Territoire Marseille Provence de la Métropole à hauteur de 15 000 euros.

Pour rappel, le Conseil de Territoire Marseille Provence soutient financièrement l'association de zones d'activité Apage depuis 2017 au titre de sa compétence développement économique.

Il est proposé au Conseil de Territoire de Marseille Provence d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Apage à hauteur de 10 000 euros pour l'exercice 2021, à l'instar de l'exercice précédent, dans le cadre des actions menées au titre de la thématique Développement Economique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence qui privilégie les économies productives et de la connaissance ;
- L'enjeu majeur, en termes de développement économique et d'emplois, pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir les associations d'entreprises de son territoire ;
- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises situées sur le territoire de Marseille Provence, en leur proposant des services adaptés.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement à hauteur de 10 000 euros au titre de l'année 2021 à l'association Apage. Cela représente une participation à hauteur de 6.4% du budget prévisionnel de l'association.

Article 2 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est habilité à signer tout document relatif à cette subvention.

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à l'Etat Spécial du Territoire de Marseille Provence – Sous Politique B320 - chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021